

N° 4718¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

**portant approbation du Onzième Protocole, signé à Bruxelles,
le 22 septembre 1998, à la Convention portant unification des
droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages
en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-
Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à
La Haye, le 18 février 1950**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

(8.2.2001)

La Commission se compose de: M. Lucien WEILER, Président; M. Norbert HAUPERT, Rapporteur; MM. François BAUSCH, Aloyse BISDORFF, Alex BODRY, Emile CALMES, Lucien CLEMENT, Gast GIBERYEN, Gusty GRAAS, Jeannot KRECKE, Jean-Paul RIPPINGER et Claude WISELER, Membres.

*

Le présent projet de loi se situe dans le cadre des efforts généraux entrepris par les gouvernements des Etats membres du BENELUX de parvenir à un paysage normatif en accord et en harmonie avec la législation communautaire, et notamment celle ayant trait au Marché unique. Il concerne des dispositions de conventions BENELUX qui sont entre-temps devenues caduques.

Le projet de loi abroge des dispositions de conventions signées et ratifiées dans le cadre du BENELUX, qui ne sont plus applicables du fait de leur absorption dans ou leur remplacement par des normes communautaires. Le vote du présent projet de loi constitue donc une démarche de cohérence et de sécurité juridiques. Ni la teneur du projet de loi, ni l'avis positif du Conseil d'Etat, n'appellent d'autres commentaires.

*

La Commission des Finances et du Budget a désigné M. Norbert Hauptert comme son rapporteur au cours de sa réunion du 31 janvier 2001. Le projet de loi a été examiné au cours de cette réunion et le projet de rapport adopté à l'unanimité le 8 février 2001.

Compte tenu des remarques qui précèdent, la Commission des Finances et du Budget unanime propose à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous rubrique tel que déposé par le gouvernement.

Luxembourg, le 8 février 2001

Le Rapporteur,
Norbert HAUPERT

Le Président,
Lucien WEILER

